



Bureau communautaire

Procès-verbal des délibérations du mercredi 29 septembre 2021 à 8h

Siège de la CCMM

Étaient présent(e)s : Laurent **DIEZ** _ Jean-Luc **FONTAINE** _ Gilles **JEANSON** _ Daniel **LAGRANGE** _ Sandrine **LAMBERT** _ Filipe **PINHO** _ Patrick **POTTS** _ Dominique **RAVEY** _ Richard **RENAUDIN** _ Benoit **SKLEPEK** _ Hervé **TILLARD** _ Thierry **WEYER**

Étaient excusé(e)s : Claude **COLIN** _ Dominique **GOEPFER** _ Pascal **SCHNEIDER** _ Marie-Laure **SIEGEL**

Étaient absent(e)s :

<u>Date de la convocation</u> :	23 septembre 2021
<u>Date d'affichage</u> :	4 octobre 2021
<u>Nombre de conseillers en exercice</u> :	16
<u>Nombre de présents</u> :	12
<u>Nombre de votants</u> :	12
<u>Secrétaire de séance</u> :	Laurent DIEZ

Le président ouvre la séance à 8h, fait appel des membres et constate le quorum. Il aborde ensuite les différents points à l'ordre du jour.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

2. Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance du 8 septembre 2021

3. Délibérations

N°	Domaine	Objet
2021_ 160	Politique du territoire, habitat, logement	Habitat - attribution des aides – septembre 2021
2021_ 161	Finances	Réalisation d'un aménagement sportif et de loisirs (fit parc) à Neuves-Maisons intégrant un volet environnemental et paysager (ilot de fraîcheur)
2021_ 162	Finances	Étude de faisabilité d'un réseau de récupération de la chaleur fatale de la SAM – Demande de subvention
2021_ 163	Domaine et patrimoine	Cession de véhicule
2021_ 164	Finances	Étude sur la requalification de la gare de Neuves-Maisons – demande de subvention
2021_ 165	Domaine et patrimoine	Bâtiment artisanal du Champ le Cerf – Approbation d'un bail commercial
2021_ 166	Domaine et patrimoine	Centre Ariane – Approbation d'une convention d'occupation précaire
2021_ 167	Commande publique	Gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage – Lancement d'une consultation
2021_ 168	Finances	Dématérialisation de l'instruction des autorisations d'urbanisme – répartition du coût du logiciel
2021_ 169	Environnement	Autorisation de défrichement sur le plateau Sainte Barbe

1. Désignation d'un secrétaire de séance

A l'unanimité, Laurent DIEZ a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

2. Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance du 8 septembre 2021

Les élus valident à l'unanimité le compte-rendu.

3. Délibérations

DÉLIBÉRATION N° 2021_160

Rapporteur :
Laurent DIEZ - conseiller délégué chargé de l'habitat et du logement

Objet :
Habitat - attribution des aides – septembre 2021

Le bureau a reçu délégation pour délibérer sur l'attribution des aides liées à la politique de l'habitat :

- aide rénovation thermique

Le bureau aura à se prononcer sur l'attribution des aides validées par la commission habitat lors de sa séance du 13 septembre 2021.

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **attribue** les aides conformément au tableau ci-après :

N° dossier	Ressources	NOM Prénom		Nature des travaux	Précisions sur les travaux	Entreprise chargée des travaux	Eligible au FART	Gain énergétique estimé (%)	Montant des devis (€ HT)		Montant travaux subventionnables	Date réservation de prime	Montant de la prime proposée (€)
		Adresse	Commune						Montant des devis (€ HT)	Montant des devis (€ TTC)			
2021 RT 26	TM	WIEZOREKK - MONTAGNON Valérie 20 rue Pierre et Marie Curie 54230 NEUVES MAISONS		isolation combles perdus	OPAH	CHASSERAUX HABITAT 54230 NEUVES MAISONS	oui	47,00%	7 734,00 €	7 737,37 €	7 734,00 €	13/09/2021	2 000,00 €
2021 RT 27	M	MENGIN Virginie 4 allée Jean Perrin 54850 MEREVILLE		ITE + menuiseries	OPAH	ITE : SBI 55190 VOID VACON Menuiseries ; CASEO 881 30 CHARMES	oui	67,00%	37 133,70 €	39 653,81 €	30 000,00 €	13/09/2021	1 800,00 €
2021 RT 28	TM	HALIL Laila 4 rue du Canal 54230 NEUVES MAISONS		Menuiseries + chaudière gaz + isolation rampants	OPAH	chaudière : HUSSON 54230 CHALIGNY Rampants : CHASSERIAUX 54230 NEUVES MAISONS menuiseries : KAW 54330 OMELMONT	oui	57,00%	35 721,50 €	37 730,12 €	30 000,00 €	13/09/2021	2 000,00 €
2021 RT 29	TM	LENTZY Emilie 23 rue du Dr Sencert 54123 VITERNE		Menuiseries + isolation combles perdus et rampants	OPAH	Menuiseries : MENUISERIE LECOMTE SAS 88530 LE THOLY Combles : SBI 55190 VOID VACON Rampants : THONIN 55190 VOID VACON Isolation : DEMANGE TOITURE 54110 DOMBASLE SUR MEURTHE PAC : ACLIMATE 54210 ST NICOLAS DE PORT	oui	59,00%	37 741,15 €	39 816,92 €	30 000,00 €	13/09/2021	2 000,00 €
2021 RT 30	TM	CHARBONNEL Jordan 118 rue de Nancy 54230 MARON		isolation rampants de toiture + PAC air/air	OPAH		oui	68,00%	45 806,90 €	50 432,76 €	23 966,90 €	13/09/2021	2 000,00 €

DÉLIBÉRATION N° 2021_161

Rapporteur :

Daniel LAGRANGE - Vice-président chargé de la voirie et des travaux

Objet :

Réalisation d'un aménagement sportif et de loisirs (fit parc) à Neuves-Maisons intégrant un volet environnemental et paysager (îlot de fraîcheur)

Les travaux de la tranche 2 de la ZAC Filinov (carrefour devant la Filoche) ont été achevés ce printemps. Cet automne, l'aménageur-promoteur du site Champi, situé juste à côté, va engager les travaux d'aménagement et de construction des premiers bâtiments en lien avec un bailleur social. Ces aménagements vont fortement contribuer à la requalification du secteur, du quartier de la Filature jusqu'à l'Aqua'mm.

Restent à aménager une friche d'environ 5 000 m² face à la Filoche, et une emprise d'environ 1 000 m² entre Champi et l'Aqua'mm.

Sur le premier site, le dossier initial de la ZAC prévoyait la création de bâtiments. Compte-tenu de la construction de 90 logements sur le quartier Champi contigu, il paraît plus pertinent d'opter pour la création d'un espace vert de loisirs. Il est proposé de végétaliser abondamment cette friche et d'en constituer un « îlot de fraîcheur » afin de maîtriser l'imperméabilisation des sols et de contribuer au rafraîchissement des espaces urbains.

Il s'agit de réaliser une promenade ombragée avec un cheminement central et des espaces de prairie. Une placette au centre de l'îlot permettra de profiter de bancs et de l'ombrage des arbres à grand développement (certaines essences atteindront 20 m de hauteur et d'autres, un houppier de 10 m de largeur). Les déblais issus du creusement des fosses de plantation serviront à modeler le sol en créant des mouvements doux jusqu'à 1,20 m de hauteur. Près de 170 arbres ou arbustes vont être plantés, issus d'essences locales et d'essences résistantes aux périodes sèches et au réchauffement climatique : micocoulier de Provence, févier, érable plane, ou encore sapin d'Espagne. Enfin, il est proposé d'aménager le giratoire d'entrée de Cap Filéo en cohérence avec cet aménagement paysager, après dépose des œuvres d'art qui l'occupent actuellement.

Il est également proposé de réaliser un espace sportif et de loisirs comprenant des agrès sportifs urbains. Le « fit parc » offrira la possibilité aux habitants du quartier et des environs et aux clients du centre aquatique de pratiquer des activités physiques et sportives.

Le montant de l'opération est estimé à 295 000 € HT (y compris les frais de maîtrise d'œuvre, et 275 000 € HT pour la partie travaux). Le bureau est invité à solliciter une subvention du FEADER à hauteur de 70 %, dans le cadre de l'appel à projets « soutien aux services de base en milieu rural ».

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **sollicite** le soutien du FEADER dans le cadre de l'appel à projets « soutien aux services de base en milieu rural » sur la base du plan de financement suivant :

DEPENSES PREVISIONNELLES		RECETTES	
Maîtrise d'œuvre	20 000 €	Aide FEADER Relance (taux 70%)	206 500 €
Travaux	275 000 €	Autofinancement	88 500 €
TOTAL	295 000 €	TOTAL	295 000 €

DÉLIBÉRATION N° 2021_162

Rapporteur :
Filipe PINHO - Président

Objet :
Etude de faisabilité d'un réseau de récupération de la chaleur fatale de la SAM – Demande de subvention

Par délibération du 30 janvier 2020, le conseil communautaire a validé les orientations générales du plan climat air énergie territorial Terres de Lorraine, défini les objectifs fixés pour le territoire à horizon 2030 et approuvé la stratégie territoriale et les axes d'actions prioritaires du plan climat.

Dans les axes transverses figure notamment le développement des énergies renouvelables et de récupération.

Dans ce cadre, un bureau d'études thermiques va être désigné pour réaliser une étude de faisabilité technique et économique relative à la récupération de la chaleur fatale émise par l'aciérie SAM. Cette chaleur pourrait alimenter un réseau urbain desservant les équipements publics et les logements collectifs autour de l'usine. Les communes visées sont Neuves-Maisons, Chaligny, Pont Saint Vincent, et dans un second temps Messein et Chavigny.

Cette étude estimée à 35 000 € HT est susceptible d'être subventionnée à hauteur de 70% au titre du fonds chaleur de l'ADEME pour le développement des énergies renouvelables. Le bureau est invité à solliciter cette aide.

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **sollicite** l'aide de l'ADEME au titre du Fonds Chaleur, selon le plan de financement suivant :

	Montants HT des prestations	Participation du Fonds Chaleur - ADEME	Autofinancement
Etude de faisabilité technico-économique	35 000 € HT	70% montant HT	30 % montant HT

DÉLIBÉRATION N° 2021_163

Rapporteur :

Patrick POTTS - Vice-président chargé des bâtiments et travaux

Objet :

Cession de véhicule

Le véhicule immatriculé CA895CD (Peugeot Beeper) affecté au service de l'eau et de l'assainissement occasionne beaucoup de frais pour de multiples réparations. La dernière panne nécessite un échange moteur (estimé à 6 500€TTC) pour une valeur à l'Argus de 2 200€. Le véhicule a 10 ans et 150 000 km.

Il est proposé de le revendre en l'état à l'acheteur qui a soumis la meilleure offre.

Le parc de véhicules existants sera redéployé, sans achat de nouveau véhicule.

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **approuve** la vente en l'état du véhicule immatriculé CA895CD à la société Autovitrage de l'Est pour un montant de 1200 € TTC.

DÉLIBÉRATION N° 2021_164

Rapporteur :

Filipe PINHO - Président

Objet :

Etude sur la requalification de la gare de Neuves-Maisons – demande de subvention

En cohérence avec la démarche d'étude amorcée sur la gare de Pont Saint-Vincent, la CCMM va engager une étude sur la requalification et l'amélioration de l'intermodalité de la gare de Neuves-Maisons.

Le bureau est invité à solliciter une subvention de la région (fonds Banque des territoires) à hauteur de 50% du coût estimé à 34 700 € HT, au titre du soutien aux études « petites villes de demain ».

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **sollicite** le soutien de la région Grand Est et de la Banque des territoires au titre des études « petites villes de demain » pour la réalisation de l'étude sur la requalification et l'amélioration de l'intermodalité de la gare de Neuves-Maisons.

DÉLIBÉRATION N° 2021_165

Rapporteur :

Hervé TILLARD - Vice-président chargé du développement économique

Objet :

Bâtiment artisanal du Champ le Cerf – Approbation d'un bail commercial

Suite au désistement d'une entreprise qui devait s'implanter fin août 2021 dans le local n°3 du bâtiment artisanal, la société ELEC B (ancien locataire sur ce même bâtiment) a fait part de son intérêt pour ce dernier.

Le local n°3, dispose d'une superficie de 102 m² dont 86 m² d'ateliers et 16 m² de bureaux / sanitaires. Le montant mensuel du loyer est de 530 euros HT, hors charges.

Il est proposé au bureau d'autoriser le président à signer un bail commercial avec cette société.

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **approuve** un bail commercial avec la société ELEC B, pour l'occupation d'une cellule au sein du bâtiment artisanal du champ le Cerf à Neuves-Maisons comprenant les conditions suivantes :

- Désignation des locaux : cellule artisanale 3 d'une superficie de 102 m²
- Loyer : 530 € HT mensuels
- Avance sur charges : 50 € mensuels

- **autorise** le président à signer le bail commercial.

DÉLIBÉRATION N° 2021_166

Rapporteur :
Hervé TILLARD - Vice-président chargé du développement économique

Objet :
Centre Ariane – Approbation d'une convention d'occupation précaire

La société ECO EVOLUTION intervient dans le domaine de l'isolation thermique par l'intérieur et l'extérieur et tous travaux du bâtiment. Elle dispose d'un hangar de stockage sur Cap Filéo et emploie 4 personnes. Au regard du développement de son activité, son gérant souhaite prendre un bureau au sein du centre d'affaires Ariane pour gérer la partie administrative.

Créée en 2019, elle peut intégrer la pépinière d'entreprises. Son évolution est suivie par l'agence de développement.

Il lui a été proposé le bureau n°111 disposant d'une superficie de 25 m². Le montant du loyer est de 243,18 euros HT, hors charges.

Il est proposé d'autoriser le président à signer une convention d'occupation précaire d'une durée limitée à 4 ans.

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **approuve** la convention d'occupation précaire à compter du 1^{er} octobre 2021 avec la société ECO EVOLUTION, pour l'occupation du bureau N°111 au sein du centre Ariane à Neuves-Maisons aux conditions suivantes :

- Désignation des locaux : bureau n°111 d'une superficie de 25 m²
- Loyer : 243,18 euros HT mensuels
- Avance sur charges : 75 € mensuels

- **autorise** le président à signer le bail commercial.

DÉLIBÉRATION N° 2021_167

Rapporteur :
Laurent DIEZ - conseiller délégué chargé de l'habitat et du logement

Objet :
Gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage – Lancement d'une consultation

Dans le cadre des dispositions requises par le schéma départemental d'accueil des gens du voyage, la CCMM, en partenariat avec la communauté de communes des Pays du Sel et du Vermois, gère une aire d'accueil à Neuves Maisons.

La gestion a été confiée en 2018 à un prestataire spécialisé dont le marché s'achève à la fin de l'année 2021.

Il est proposé au bureau d'engager une nouvelle consultation.

Le titulaire aura pour mission de réaliser les prestations suivantes : accueil, suivi et départ des familles, maintenance technique de l'aire d'accueil, suivi administratif et comptable, participation au comité de pilotage de l'aire d'accueil.

Les prestations liées aux petites réparations seront réalisées sous la forme d'un accord cadre à bons de commande comprenant un maximum annuel de commandes fixé à 1 200 € HT.

Le marché sera conclu pour une durée maximale de 3 ans et pour un montant estimatif de 50 000 euros HT par an soit 150 000 euros HT sur la durée maximale du marché.

Dans ce cadre, le bureau est invité à lancer la consultation et à autoriser le président à signer le marché.

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **autorise** le président à lancer la consultation et à signer le marché relatif à la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage de Neuves Maisons pour un montant estimatif de 150 000 euros HT pour la durée du marché.

DÉLIBÉRATION N° 2021_168

Rapporteur :

Laurent DIEZ - conseiller délégué chargé de l'habitat et du logement

Objet :

Dématérialisation de l'instruction des autorisations d'urbanisme – répartition du coût du logiciel

L'instruction des autorisations d'urbanisme est réalisée par le service Terres de Lorraine urbanisme, mutualisé entre la CCMM, la CC du pays du Saintois et la CC du pays de Colombey et du Sud Toulousain.

Dans le cadre de la mise en place au 1^{er} janvier 2022 de la dématérialisation de l'instruction, il convient de définir la répartition entre les 3 intercommunalités de la dépense d'acquisition du logiciel correspondant.

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **approuve** la répartition en 3 parts égales du coût d'acquisition du logiciel d'instruction dématérialisée des autorisations d'urbanisme,
- **précise** que la CCMM émettra un titre de perception à destination de la CC du pays du Saintois et de la CC du pays de Colombey et du Sud Toulousain, correspondant à 1/3 de la dépense hors taxes.

DÉLIBÉRATION N° 2021_169

Rapporteur :
Thierry WEYER - Vice-président chargé des espaces naturels, agriculture et alimentation

Objet :
Autorisation de défrichement sur le plateau Sainte Barbe

Dans le cadre du plan de gestion de l'espace naturel sensible du plateau Sainte Barbe coordonné par la CCMM, des mesures de réouverture et de restauration de pelouses calcaires sont prévues.

Les travaux, assurés par la CCMM et financés par le département, consisteront à couper une majorité de pins et d'arbustes pour permettre d'accroître les surfaces de pelouses favorables à une biodiversité riche et variée.

Cette première phase de travaux concernera 3 parcelles d'environ 1,8 hectare appartenant au SIVU du plateau aéronautique et situées sur les bans communaux de Maizières (Bn°7 et Bn°97) et de Bainville-sur-Madon (ZDn°7).

Les services de l'État ayant considéré ce secteur comme relevant du code forestier, la CCMM a dû déposer une première demande d'avis de l'autorité environnementale ; la DREAL Grand Est a rendu un avis favorable et a confirmé que le projet n'est pas susceptible de présenter des impacts notables sur l'environnement et la santé qui nécessiteraient la réalisation d'une étude d'impact.

La CCMM doit à présent déposer une demande d'autorisation de défrichement.

Le SIVU du plateau aéronautique Sainte Barbe, en tant que représentant des propriétaires des terrains a transmis à la CCMM les pièces justifiant de l'accord à exécuter ces travaux.

Il convient donc de délibérer pour que la CCMM autorise son représentant à déposer cette demande de défrichement.

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **autorise** le président à déposer une demande de défrichement pour les 3 parcelles citées ci-dessus.

Le secrétaire,

Laurent DIEZ



Le président,

Filipe PINHO

Délibérations

N°	Domaine	Objet
2021_ 160	Politique du territoire, habitat, logement	Habitat - attribution des aides – septembre 2021
2021_ 161	Finances	Réalisation d'un aménagement sportif et de loisirs (fit parc) à Neuves-Maisons intégrant un volet environnemental et paysager (ilot de fraîcheur)
2021_ 162	Finances	Etude de faisabilité d'un réseau de récupération de la chaleur fatale de la SAM – Demande de subvention
2021_ 163	Domaine et patrimoine	Cession de véhicule
2021_ 164	Finances	Etude sur la requalification de la gare de Neuves-Maisons – demande de subvention
2021_ 165	Domaine et patrimoine	Bâtiment artisanal du Champ le Cerf – Approbation d'un bail commercial
2021_ 166	Domaine et patrimoine	Centre Ariane – Approbation d'une convention d'occupation précaire
2021_ 167	Commande publique	Gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage – Lancement d'une consultation
2021_ 168	Finances	Dématérialisation de l'instruction des autorisations d'urbanisme – répartition du coût du logiciel
2021_ 169	Environnement	Autorisation de défrichement sur le plateau Sainte Barbe

Signatures

Claude COLIN	Excusé	Patrick POTTS	
Laurent DIEZ		Dominique RAVEY	
Jean-Luc FONTAINE		Richard RENAUDIN	
Dominique GOEPFER	Excusée	Pascal SCHNEIDER	Excusé
Gilles JEANSON		Marie-Laure SIEGEL	Excusée
Daniel LAGRANGE		Benoit SKLEPEK	
Sandrine LAMBERT		Hervé TILLARD	
Filipe PINHO		Thierry WEYER	

